

CONTRAT DE LOCATION - Date :

2019.

Selon notre devis N°

FORMULES : Gestion Libre (GL) – Demi Pension (DP) – Pension Complète (PC)

L'accueil se fait à partir de 16h, le départ également à 16h. Un laps de temps supérieur à 24h est compté comme 2 jours (ex. arrivée 10h, départ 17h) sauf accord préalable accepté par écrit.

Toutes les formules comprennent : La location du centre, ainsi que les charges suivantes : eau, électricité, gaz.

Les consommables (produits de nettoyage, sacs poubelle et papier toilette)

Formule **GL** (Gestion Libre) : Mise à disposition de la cuisine, avec les linges de cuisines (torchons, serpillères, tabliers)

Formule **DP** (Demi Pension) : Petit déjeuner et dîner (Le soir)

Formule **PC** (Pension Complète) : Petit déjeuner, déjeuner et dîner

} En **DP** et **PC**, le nettoyage de la cuisine et de la salle à manger sont inclus.

L'accès à la cuisine est formellement interdit aux locataires (Selon les normes HACCP)

A votre charge : le chauffage ; le nettoyage du centre ; la location des draps, taies d'oreiller, draps housse (2 couvertures par lit sont fournies) ; et tous les "Suppléments et Options" détaillés à la page 3 de ce contrat

NB : Il est demandé aux participants de nettoyer soigneusement tous les locaux (Cuisine si formule GL, et en tous cas les salles, chambres, sanitaires, parties communes) avant leur départ. Si les participants ne peuvent le faire, ce service leur sera facturé à part d'après les tarifs de l'équipe de nettoyage qui le fera à leur place.

OPTIONS :

- **Sono salle B2 :** elle est à la disposition du client, dans le cadre établi par le Règlement Intérieur page 3. **Toute nuisance sonore est interdite. Toute sono privée doit être agréée par les responsables du Centre. La musique ne doit en aucun cas être audible à l'extérieur du centre, par respect de la loi et des permanents.**
- **Lingerie : Il est interdit de dormir directement sur les protège-matelas et les protège-oreillers.**
 - Je prévois d'apporter mes dessous de lit, taies d'oreiller et draps.
 - J'achète le kit de draps non lavables (Taie/Draps housse matelas/Draps housse couette), mais réutilisable de nombreuses fois (à installer soi-même et à emporter) : **Prix : 7€**
 - Je loue l'ensemble en tissus : taie/drap housse/drap (à installer soi-même)
Prix : 15 €, lavage inclus.

CONDITIONS DE LOCATION :

L'association loue le centre à ses membres, ainsi qu'à des associations répondant aux mêmes objectifs que ceux inscrits dans ses statuts : Extrait des statuts : L'Association "EN PLEINE VIE" a pour objet la gestion d'un centre de vacances chrétien, ouvert à quiconque **reconnaisse l'autorité de la Bible en tant que Parole de Dieu**, sans distinction de dénomination, ni de politique. Elle a également pour but de promouvoir l'éducation populaire de tous, sur les plans physique, moral et spirituel, par tous moyens et notamment par la mise à disposition de ses locaux en vue de l'organisation de séjours.

Le responsable du groupe doit être présent à l'arrivée au centre pour :

1. **Régler le solde du séjour ;** le bon de commande sera mis à jour par M. Jean Lechien (Responsable du centre), augmenté au nombre final de participants. Le bon de commande sera transformé en facture (strictement identique au bon de commande), par le trésorier, et sera adressée par mail, au responsable du groupe.
2. **Réaliser l'état des lieux et recevoir les consignes** relatives au fonctionnement du centre ;
3. **Recevoir les clés** des mains du responsable du Centre.

Il est impératif que le même responsable du groupe soit présent à la fin du séjour pour :

1. **Réaliser l'état des lieux** et constater la propreté ou la casse éventuelle ;
2. **Régler avec le Gérant du Centre les services supplémentaires** imprévus ;
3. **Remettre les clés** aux mains d'un responsable du Centre.

NETTOYAGE : Le groupe devra assurer le caractère paisible de la location, et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le centre à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Un état des lieux sera effectué au départ et à l'arrivée, avec le responsable du groupe.

Le locataire peut opter pour régler un **forfait nettoyage**. Dans ce cas, et si les contraintes du calendrier d'occupation du centre le permettent, celui-ci lui sera facturé aux conditions suivantes :

Bât 1 : 430 € (détail : chambres et parties communes : 270 €, cuisine : 160 €)

Bât 2 : 170 € (détail : chambres et sanitaires : 120 €, salle de réunion : 50 €)

Nettoyage vaisselle : 80 €

Dans le cas où l'état des lieux effectué à la fin du séjour révélerait un nettoyage insuffisant, l'association se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire correspondante au barème ci-dessus.

Il est interdit de fumer dans les locaux du centre de vacances.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du centre.

Sans y adhérer forcément, merci de respecter les traces de l'histoire de ce lieu et son origine chrétienne.

CAUTION OBLIGATOIRE : Location d'un bâtiment : 1500 €. Location des deux bâtiments : 2000 €.

Le chèque de caution est fourni lors de la réservation.

Le chèque de caution ne sera pas encaissé, et sera restitué après la fin du séjour. En cas de dégradation ou détérioration, le montant des réparations ou du renouvellement des objets abîmés sera intégralement facturé au locataire, prélevé sur la caution et, en cas de dépassement, une facture détaillée complémentaire sera établie.

ASSURANCES :

L'assurance de l'association n'entre en jeu que si sa responsabilité est reconnue. Dans le cas contraire, les **assurances individuelles** des participants ou du groupe **doivent couvrir les risques en cas de dommage ou d'accident.**

RESERVATION ET PAIEMENT :

La réservation devient effective dès lors que le groupe locataire aura fait parvenir le présent **contrat signé** et accompagné du montant de la **cotisation annuelle**, du **chèque de caution** et d'un **chèque d'acompte libellé à l'ordre de l'association "EN PLEINE VIE"**, en fonction de la durée du séjour:

L'acompte à la réservation correspondant à :

- **30 % du montant du séjour** si la réservation intervient **plus de 30 jours avant le début du séjour.**
- **70 % du montant du séjour** si la réservation intervient **moins de 30 jours avant le début du séjour.**

Le solde correspondant au décompte ci-joint est à régler **en début de séjour**. Il ne sera pas revu à la baisse.

Si le nombre de participants dépasse le minimum prévu, le complément est réglé en fin de séjour.

Contrat, chèque de caution et d'acompte à l'ordre d'EPV – envoyer à :

M André DEPOUHON – 1009, Ch. des Tourrettes – 06390 CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE – France

ANNULATION :

Toute annulation doit être signifiée par écrit. **Pour toute annulation du séjour, l'Association EPV conservera l'acompte.**

SIGNATURE DU RESPONSABLE DU GROUPE, Précédée de la mention manuscrite ci-dessous : "**lu et approuvé**".

_____ Mme, Mlle, M. _____

Fait à _____ Le _____ Signature : _____

Règlement intérieur

Il est interdit de :

1. Déplacer les lits.
2. Transporter dans le terrain des chaises, tables du réfectoire, lits, matelas, couvertures. Les chaises jaunes peuvent être utilisées exceptionnellement sur la terrasse, mais devront être remises en place à l'intérieur après chaque repas. Celles laissées à l'extérieur seront facturées 25€ chacune, car l'exposition à la pluie ou au soleil les abîme irrémédiablement.
3. Pour l'extérieur, utiliser uniquement les chaises plastiques et les tables en plastique blanc ; puis, à la fin du séjour, les ranger à l'abri de la pluie, à leur endroit prévu.
4. Se servir des lits comme trampoline ! Tous dégâts aux lits seront facturés.
5. EPV est une association confessionnelle : au Rocher il y a des tableaux qui reflètent nos convictions. Le respect de ces décorations est une condition d'accès à notre Centre, comme aussi les Bibles dont chaque chambre est dotée.
6. Aucun animal domestique (chiens, chats, ...) n'est autorisé ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.
7. Le centre met à disposition dans la grande salle du B2 :
 - a. Une petite sono (suffisante pour les orateurs), comprenant 3 micros à fils (sur pied) avec rallonge.
 - b. 3 pupitres pour partition sont aussi disponibles
 - c. Un piano numérique en parfait état.
 - d. **Il est expressément demandé de ne pas la modifier ! Ne rien débrancher, ne pas la déplacer !**
8. Le locataire peut utiliser sa propre sono à condition que la musique ne soit en aucun cas audible de l'extérieur. Le silence est demandé dès 23H.
9. Il est interdit de fumer (sauf à l'extérieur, et avec grande prudence en été, les épines de pins sèches au sol, étant extrêmement inflammables !).
10. Il est interdit de consommer de l'alcool (vin, bière, apéros,...) en dehors des repas et au-delà d'une quantité qui empêcherait le respect des lieux, du matériel et des autres.
11. Toute drogue, de n'importe quel genre, *est formellement interdite*.
12. Quant à internet, le locataire est seul responsable de l'utilisation que les membres de son groupe en font : c'est donc à lui d'y veiller, sous peine de suppression du service.
13. Le parking des voitures se fait uniquement sur le terrain prévu à cet effet que vous trouverez en longeant la barrière sur la droite. Sauf exception autorisée par le gardien et sur la zone de déchargement et non de stationnement, il est absolument interdit de se garer à l'intérieur du parc et de boucher l'accès des gardiens à leur maison.
14. Essayer de réparer des éléments abîmés sans en faire mention aux gardiens, alors qu'ils sont eux les seuls autorisés à procéder en ce sens. Toute réparation effectuée à leur insu sera refacturée au locataire.
15. La cuisine est soumise aux normes HACCP. A ce titre, seule l'équipe de cuisine a le droit d'accès. Aucune autre personne ni animal n'y est autorisé.

Nom et signature de responsable du groupe :